

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Comité Technique Local du 1^{er} octobre 2015

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart, en seconde convocation, le 1^{er} octobre 2015. Il a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 17 h 00. La Présidence était assurée par M. Pierre Mathieu, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Vermeersch et le secrétariat - adjoint par F O DGFIP 62

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ S F P DGFIP 62
- ☞ Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

Ordre du jour du C T L

- 1 Procès verbaux des CTL des 29 mai et 26 juin 2015
- 2 Fusion des SIE d'Arras Est et d'Arras Ouest
- 3 Fusion des trésoreries d'Avion et de Liévin
- 4 Transfert des activités de la trésorerie de Croisilles aux trésoreries de Bapaume et d'Arras Banlieue et au SIP d'Arras Est
- 5 Transfert des activités de la trésorerie de Pont-à-Vendin au SIP de Lens Nord et à la trésorerie municipale de Lens
- 6 Transfert de la trésorerie de Saint-Omer dans les locaux du CDFIP de Longuenesse
- 7 Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et Programme annuel de prévention 2015

Compte rendu de vos représentant(e)s Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

Martine Hennequin	DDFiP Comptabilité
Arnaud Dusart	SIP Lillers
Jean-François Heneman	ERD 62
Gabriel Gaillard	ERD 62
David Kaczmarek	ERD 62

Ce CTL concernant la réorganisation de nombreux postes comptables de notre département est la preuve irréfutable, qu'une fois de plus, le dialogue social est totalement en panne. En effet, ce n'est pas parce qu'un Directeur des Finances publiques organise un CTL sur les fermetures et réorganisations de postes dans son département que c'est la preuve qu'il fait dans le dialogue social. Et pourquoi ? Tout simplement que tout est déjà réglé avant même l'ouverture de ce CTL. La Direction a fait ses choix, elle a pris ses décisions. Et rien, mais rien de rien n'a changé au cours des débats. Et d'ailleurs, le contraire nous aurait bien étonné...

Comme d'habitude, la direction, pour faire dans le dialogue social, nous entend. Mais, comme d'habitude, elle ne nous écoute pas.

Les projets de la direction ne sont pas des projets. Ce sont des décisions définitives, dont elle a fait semblant de parler ce jour avec les organisations syndicales. Mais, au final, ce prétendu projet n'a pas été modifié et a été mené à terme.

L'Alliance a clairement défini sa position dans sa déclaration liminaire. Nous sommes totalement opposés à cette réorganisation, qui n'a pour seul et unique but de réaliser des prétendues économies budgétaires, sans jamais se préoccuper du ressenti des agents.

1° : Procès verbaux des CTL des 29 mai et 26 juin 2015

Les P V de la Direction n'appelant de notre part aucune modification, l'Alliance a donc voté POUR leur approbation.

2° : Fusion des SIE d'Arras Est et d'Arras Ouest

La décision de fusionner les 2 SIE d'Arras est pour une fois, une décision qui ne devrait pas trop porter préjudices aux agents, En effet, à la place de 2 SIE, il n'y en aura plus qu'un seul, dans les mêmes locaux... En toute logique, cette opération devrait se passer facilement.

Après interrogation des collègues sur place, il apparaît que plusieurs d'entre eux déplorent un manque de communication. Certes, leurs avis ont été demandés lors des groupes de travail, mais les personnes n'y ayant pas participé n'ont pas eu, malgré le retour des collègues consultés, les réponses à leurs questions :

Comment le service va t il être restructuré ?

Des travaux sont prévus mais l'aménagement final reste flou..

La collègue d'Arras EST, partie à la retraite, n'a pas été remplacée. Les collègues craignent par conséquent le non-remplacement de cette dernière suite à la fusion. A noter que deux autres collègues partent à la retraite en 2016.

Enfin, les collègues sont contre un clivage par grade. En effet, il serait prévu de mettre les cadre C ensemble, et les B ensemble.

Les débats ont fait apparaître de nombreux problèmes, auxquels la direction n'apporte aucune solution. Pour nous, il s'agit d'un projet très très mal préparé par la DDFiP 62.

Pour l'Alliance UNSA CFTC, il semble capital que les collègues fassent l'objet d'une écoute après la fusion afin de constater et pallier aux éventuels problèmes d'organisation qui pourront être décelés.

3° : Fusion des trésoreries d'Avion et de Liévin

Nous sommes totalement opposées à la décision de fermer la Trésorerie d'Avion. Elle sera fusionnée avec celle de Liévin, au grand dam des élus locaux.

Au TAGERFiP du 1er janvier 2015, la trésorerie municipale d'Avion compte 4 emplois budgétaires : 1 A, 2 B et 1 C. Les effectifs réels de la structure s'établissent au 1er janvier 2015 à 1 A, 2B (dont 1 dé-

tachement à la Trésorerie de Lens) et 2 C. Le départ à la retraite d'un agent de catégorie C est prévu au 1er décembre 2015. Le nombre d'emplois transférés sur Liévin sera donc de 2 B et 1 C.

Les agents, dont le poste est transféré, bénéficient d'une priorité pour le suivre. A cette fin, ils devront remplir une fiche de vœux ou indiquer leur accord de suivre le poste. La résidence familiale des agents concernés se situe à moins de 10km de la Trésorerie de Liévin.

La trésorerie d'Avion se situe à environ 4 kilomètres de Liévin correspondant à un trajet de 9 minutes. Sur les 5 agents (dont l'agent d'entretien de droit public non titulaire) travaillant actuellement au sein de la Trésorerie d'AVION, 4 verront une augmentation de la distance entre leur résidence familiale et leur nouvelle résidence administrative ; ils seront donc éligibles à la prime de restructuration, sur la base du barème en vigueur

Pour l'Alliance, la fermeture de la Trésorerie d'Avion relève de la non-assistance à poste en danger. En effet, si le poste avait eu suffisamment de collègues remplacés, il n'aurait pas été nécessaire de fusionner Avion sur Liévin, Et le maillage territorial était sauvé.

4° : Transfert des activités de la trésorerie de Croisilles aux trésoreries de Bapaume et d'Arras Banlieue et au SIP d'Arras Est.

L'activité de la trésorerie de Croisilles sera répartie entre 3 structures. La gestion des 8 communes du COJEUL rattachées à la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) sera transférée au SIP d'Arras Est pour la partie recouvrement de l'impôt (à partir des émissions 2016) et à la trésorerie municipale d'Arras Banlieue pour la partie secteur public local. Pour les 18 autres communes – membres de la Communauté de Communes Sud Artois (CCSA), la gestion sera confiée à la trésorerie de Bapaume pour l'impôt et la gestion locale.

A noter que la trésorerie de Bapaume, principale structure absorbante, accueillera 2 des 3 agents de la trésorerie de Croisilles. L'agent C élu d'une commune dans le périmètre de la trésorerie rejoindra une autre structure (incompatibilité de fonction). Cette affectation sera de courte durée (4 mois) compte tenu du projet de départ en retraite de cet agent. Toutefois, cette opération se traduira au TAGERFIP par le transfert de 2 B et 1 C au profit de la trésorerie de Bapaume.

L'Alliance le redit, Le cas de Croisilles est l'illustration parfaite de ce que nous appelons « la non-assistance à poste en danger » En effet, il suffisait d'affecter du personnel sur la trésorerie de Croisilles pour remplacer les départs, et le poste était sauvé, Malheureusement, il n'en fut rien,

5° : Transfert des activités de la trésorerie de Pont-à-Vendin au SIP de Lens Nord et à la trésorerie municipale de Lens.

L'opération a pour objectif de transférer la mission recouvrement de l'impôt des communes rattachées à la trésorerie de Pont-à-Vendin vers le SIP de Lens Nord et les missions du secteur public local vers la trésorerie de Lens municipale. La Trésorerie de PONT-A-VENDIN dispose d'un effectif théorique de 4 personnes (soit deux agents B et deux agents C), auquel il convient d'ajouter le responsable de service. Toutefois, les deux postes C, occupés actuellement par 2 agents ALD, sont vacants depuis plusieurs mois et les deux agents B (qui travaillent à temps partiel) ont fait une demande de mutation pour le CDFIP de LENS qui n'a pas été satisfaite. **Un fois de plus, si on avait donné les moyens à Pont à Vendin en personnel, le poste était sauvé, Une fois de plus, il s'agit de « non assistance à poste en danger »**

Les deux sites sont situés à 7 km l'un de l'autre. Le nouveau lieu de travail est accessible, dispose d'un grand parking et offre une restauration collective. Le nombre d'agents est important dans chacune des deux nouvelles entités de travail et permettra aux ex-agents de Pont à Vendin une plus grande souplesse quant aux horaires et prise de congés. Les résidences familiales des agents concernés se situent respectivement à 7,5 km et 8,5 km de la nouvelle résidence administrative.

Les deux agents B actuellement affectés à la trésorerie de Pont à Vendin verront une augmentation de la distance entre leur résidence familiale et leur nouvelle résidence administrative ; ils seront donc éligibles à la prime de restructuration, sur la base du barème en vigueur.

Le vrai et grave problème, ne se situe pas dans la fermeture de Pont à Vendin, mais dans l'impact catastrophique de son arrivée sur Lens Municipale,

Pont à Vendin, c'est 26 budgets et 118 régies qui vont s'ajouter aux 43 budgets et 210 régies de Lens Municipale qui va donc devenir un poste avec 328 régies à accueillir... En outre, le poste a déjà des régies très complexes style stationnement de Lens et le Louvre-Lens . Les collègues de Lens, et surtout ceux chargés de la gestion de la caisse se posent une infinité de questions, auxquelles ils n'ont aucune réponse. La caisse de Lens municipale va devenir **« gigantesquissime »** avec toutes les contraintes qui vont avec. **La direction nous a alors stipulé qu'il y aurait création d'un emploi d'adjoint cadre A. Nous lui avons donc demandé s'il tiendrait la caisse... sans obtenir de réponse...**

Au final, l'arrivée de Pont à Vendin va générer une vraie catastrophe sur Lens-Municipale. Et la Direction ne peut pas dire qu'elle n'est pas au courant

6° : Transfert de la trésorerie de Saint-Omer dans les locaux du CDFIP de Longuenesse

La Trésorerie de Saint-Omer Municipale devra intégrer les locaux du CDFIP de Longuenesse. La distance entre les 2 services est de 2,8 km (allée du parc / allée Honoré de Balzac), les incidences seront donc minimes. Les transports en commun permettent un accès aisé à cet ensemble situé à proximité immédiate de la zone commerciale de LONGUENESSE. Par ailleurs, les conditions de stationnement à LONGUENESSE seront meilleures (présence d'un parking dédié au CDFIP contrairement au centre ville de SAINT-OMER). Les résidences familiales des agents se situent à environ 5 kms de chaque site.

Cette opération permettra de réaliser des économies tant en matière de loyers (22.000 € annuels) que sur les coûts de fonctionnement (près de 14.000 € par an) **.Voici donc la seule et unique raison de transférer la Trésorerie de Saint-Omer Municipale sur les locaux du CDFIP... Et cela, sans se poser aucune question, comme d'habitude.**

Ce projet, comme celui des SIE d'Arras, ne devrait pas générer trop de dégâts et contraintes auprès des agents, Cependant, il convient de noter que la caisse du futur CDFIP risque de devenir difficile à gérer. En effet, entre les échéances du secteur public local (wateringues et autres titres) et les échéances du secteur Fiscal, le poids de la caisse risque de fortement augmenter.

7° : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et Programme annuel de prévention 2015

L'ensemble du dossier a été vu au cours des réunions du CHSCT. L'alliance n'a donc aucune chose à rajouter à ce qu'elle a dit au cours de ces réunions.